
Adoption du règlement numéro 114 décrétant les règles
de contrôle et de suivi budgétaires à la Société de
transport de Lévis (STLévis)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- RÉSOLUTION 2011-134-

**Adoption du règlement numéro 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi
budgétaires à la Société de transport de Lévis (STLévis)**

ATTENDU QUE l'article 124.1 de la Loi sur les sociétés de transport en
commun prévoit que la Société doit adopter un règlement en matière de contrôle
et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MONSIEUR SERGE CÔTÉ

APPUYÉ PAR :

MADAME JANET JONES

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

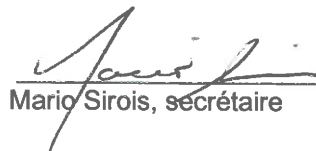
D'ADOPTER le *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
no 114*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision no DG-2011-005

Il remplace et abroge tout autre Règlement sur le même objet.

Adopté le 17 février 2011



Michel Patry, président du Conseil d'administration



Mario Sirois, secrétaire

ORIGINAL DU RÈGLEMENT 114